



INTERPELLATION

Auteur PLR/FDP, par Julien Dubuis
Objet APG proches aidants
Date 13/05/2024
Numéro 2024.05.092

En 2021 est entré en vigueur la nouvelle loi fédérale sur l'amélioration de la conciliation entre activité professionnelle et prise en charge de proches.

Cette loi prévoit différentes mesures en vue d'améliorer la situation des personnes actives s'occupant de proches malades (proches aidants). La nouvelle loi règle :

- le maintien du salaire pour les absences de courte durée ;
- crée un congé indemnisé (APG proches aidants) de 14 semaines maximum pour la prise en charge d'un enfant gravement malade ou victime d'un accident ;
- étend les bonifications pour tâches d'assistance dans l'AVS ;
- adapte le droit à l'allocation pour impotent.

Son entrée en vigueur s'est faite en deux étapes, la première au 1er janvier 2021 avec toutes les mesures citées ci-dessus à l'exception de l'APG proches aidants qui est entrée en vigueur au 1er juillet 2021.

La mise en oeuvre de cette disposition est plus compliquée que prévu car les critères sont très stricts et de nombreux parents essuient un refus. Dans certain cas, les caisses de compensation utilisent comme motif de refus que la maladie était déjà existante à la naissance et qu'il ne s'agit donc pas d'une dégradation de l'état de santé. Or, ce motif exclu la grande majorité des bénéficiaires souffrant de maladies rares dont la plupart sont congénitales. Dans le quotidien de ces personnes les hospitalisations de longues durées ne sont pourtant pas rares et les conséquences pour les parents sont les mêmes (prise de congé non payé ou sur les jours de vacances).

Conclusion

A ce sujet, nous souhaiterions être renseigné sur la situation en Valais et remercions de Conseil d'Etat de répondre aux questions ci-dessous :

- Quelle est la pratique de la caisse de compensation du Valais dans l'analyse des demandes d'APG proches aidants ?
- Quels sont les critères appliqués dans le traitement des demandes d'APG proches aidants ?
- Combien de personnes ont fait une demande d'APG proches aidants en 2023 ?
- Combien de personnes ont réellement reçu cette APG en 2023 ?
- Quelle est la durée moyenne du congé octroyé et financé par l'APG ?